



**HAL**  
open science

# LA CONCEPTION DU LOGEMENT

Daniel Pinson

► **To cite this version:**

Daniel Pinson. LA CONCEPTION DU LOGEMENT. Marion Segaud, Jean-Claude Driant, Jacques Brun. Dictionnaire de l'habitat et du logement, Armand Colin, p. 82-86, 2003, ISBN : 220026173X. halshs-01567268

**HAL Id: halshs-01567268**

**<https://shs.hal.science/halshs-01567268>**

Submitted on 22 Jul 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## LA CONCEPTION DU LOGEMENT

par Daniel Pinson

Texte pour le *Dictionnaire de l'habitat* (M. Segaud, J. Brun, J.-C. Driant, dir.), Armand Colin, Paris, 2003, p. 82-86.

Résumé :

*L'habitation peut être définie, selon Marcel Mauss, comme une « industrie de la protection et du confort » (1947). Elle met l'homme, en premier lieu, à l'abri de diverses agressions vis-à-vis desquelles il éprouve le besoin de se protéger, et, dans une histoire des sociétés qui a rendu (inégalement) les établissements humains plus sûrs, l'exigence élémentaire de l'abri est compénétrée par celle du confort et du bien-être.*

*La conception du logement concerne alors l'activité réfléchie de l'acteur qui crée l'artefact mettant à disposition de l'homme le lieu de sa protection et de son confort.*

*Cette acception du terme conception, ainsi entendu comme activité cognitive, peut en admettre une autre, plus large, permettant de comprendre aussi cette activité cognitive dans un cadre de pensée propre à une époque donnée.*

*Nous aborderons la conception du logement en examinant comment elle est passée de l'autoconception de son habitant à une élaboration complexe, tant par les ressources auxquelles elle fait appel, les savoirs et les techniques qu'elle utilise que les coopérations de compétences qu'elle implique.*

Sur le temps long de l'histoire on peut en effet considérer que l'homme a toujours dû engager une activité réflexive, pré-empirique, pour se soumettre des éléments extraits de la nature et les plier à ses attentes d'habitat. Cette activité de conception, d'abord immédiate pour construire une cabane (et encore contemporaine dans le bidonville), est devenue une activité complexe dans nos sociétés actuelles, mobilisant alors des compétences expertes.

La conception savante du logement appartient d'abord à l'architecte, mais la multiplication des exigences qui sont attendues du logement par les habitants d'aujourd'hui, l'a conduit à s'associer de nombreux autres savoirs, plus spécialisés, dans différents domaines, pour satisfaire différents aspects de son confort.

Ces compétences savantes, pourtant, n'excluent pas le recours à des compétences ordinaires dans la reconception par la « production continue » de l'habitation (Ph. Bonnin), phénomène que l'on prend de plus en plus en compte, tant le lien entre l'architecture du logement et la vie de son habitant semble plus étroit.

La conception du logement a suivi l'évolution des sociétés, de leurs modes de production et de leurs représentations du monde et d'elles-mêmes. En ce sens la conception du logement n'est qu'un aspect de la conception de l'architecture, à cette nuance près, qu'avait déjà notée l'architecte autrichien Adolf Loos, au début du XX<sup>e</sup> siècle : l'habitation est sans doute un type d'édifice plus dépendant des exigences de son usage que le reste de l'architecture, et donc moins une « œuvre d'art » qu'un objet du quotidien, moins contemplée que vécue. À ce titre l'emploi du terme conception présente des avantages en regard de celui de création ; ce dernier met plus l'accent sur l'inspiration (ou l'imagination) que sur la réflexion, alors que le terme conception permet de distribuer diversement l'une et l'autre.

*Le confort, mais aussi l'urbanité, comme objectifs de la conception du logement*

Le confort qualifie la qualité qui est attendue de l'enveloppe du logement, comme habitation, comme second habit et comme « troisième peau », pour contrôler les

échanges avec l'extérieur, mais aussi pour accompagner les règles formelles et informelles qui organisent l'être ensemble à l'intérieur du logement, et réaliser ainsi les actes complexes de la reproduction domestique.

Ainsi la conception du logement devra apporter, pour satisfaire ce confort :

- dans le champ social : une organisation, une importance des volumes intérieurs de l'appartement et une articulation de l'immeuble à l'espace public répondant aux pratiques et aux représentations individuelles et collectives du ménage,
- dans le champ technique : une enveloppe matérielle et des équipements techniques facilitant l'accomplissement corporel des pratiques domestiques, satisfaisant les attentes de protection et de sécurité des individus,
- dans le champ esthétique : un ensemble de qualités en termes de volumes, d'apport de lumière, de matériaux, d'équipements, de « finitions », de potentiel d'appropriation, transposant le confort en « bien-être », en plaisir d'habiter.

Certes, cette notion de confort s'applique plus à l'intérieur du logement qu'à sa relation au reste du territoire. Les habitants sont devenus plus sensibles à cet intérieur au XIX<sup>e</sup> siècle, mais la question de la relation du logement à la ville, celle de son « urbanité », ont retrouvé aujourd'hui une importance incontestable qui exige de l'architecte une plus grande prise en compte de cette dimension dans la conception du logement. Elle le presse ainsi de penser la question de la forme urbaine dans laquelle s'inscrit le logement et le rapport de cette dernière avec l'espace public. On habite la maison et la ville à la fois.

#### *Le plan et sa distribution*

Le plan est à n'en pas douter la base de la conception architecturale, et de celle du logement en particulier, bien que l'architecture ne s'y réduise pas. C'est en effet à partir du plan que se discute ce qui en jeu dans la conception du logement : la définition et la distribution des lieux qui vont permettre à l'entité familiale et à ses membres de déployer une vie domestique. Sont engagés dans le plan des surfaces et des interfaces, des affectations de places qui autoriseront ou non l'évolution des corps physiques de personnes entretenant par ailleurs des relations sociales diverses, de différents niveaux d'intimité.

La conception savante du logement n'a touché la totalité de la société qu'à partir d'une période récente de l'histoire, et tant que les petites conditions sociales n'étaient pas concernées, la surface n'a jamais été un objet d'attention importante. Les architectes de la « société de cour » (N. Elias) ont dû traiter d'abord des questions de distribution pour satisfaire l'apparition de l'intimité, plus cruciale avec l'émergence de la « personne » à l'âge des Lumières. L'architecte français Pierre Le Muet, qui rédige un traité pour les habitations de « toutes sortes de personnes » (1663) fait exception et avance une question, celle de la taille d'un édifice et de son rapport avec la condition économique de la famille concernée, que l'extension de la conception savante à toute la production de logement va rendre capitale, en particulier dans le logement social contemporain.

La surface a donc été un levier important de la conception architecturale du logement, puisque sa quantité augmente le coût de la construction. Cette contrainte a été à l'origine des réflexions du Mouvement moderne, plus particulièrement lors du congrès de Francfort en 1929. On se livre à la quête du meilleur « ratio » de surface et cette obsession pèsera lourdement sur la conception du logement moderne, avec cet autre levier de l'action sur le coût que sera le recours aux techniques de fabrication

industrielle inspirées de la production automobile (cf. la maison « Citrohan » de Le Corbusier, 1924).

Des avancées indiscutables ont été réalisées au cours de ce travail de rationalisation, mais il a fallu aussi se libérer de ce carcan conceptuel, notamment lors de l'expérimentation de grands logements à Saint-Ouen (1986), par J. Nouvel et P. Soria, pour se convaincre que, dans le logement social, « un bel appartement, c'est d'abord un grand appartement ».

La conception du plan embarque aussi, en même temps que la question de la surface, celle de la distribution des pièces. La double croyance des architectes modernes, dans les vertus de l'égalité des hommes en « air, soleil et verdure » (les « trois matériaux » de l'architecture) et des bienfaits de la standardisation industrielle, contribuera à fixer [figer] la distribution du plan, en partie jour et partie nuit, produisant cette « identité » du logement social dont on reviendra à la fin des grands ensembles.

La diversification des plans est en effet aujourd'hui une préoccupation de la conception du logement. Mise en évidence dès 1969 dans les immeubles conçus par J. Renaudie à Ivry, puis systématisée de façon expérimentale par A. Sarfaty, à Nancy en 1986, elle inverse le rapport de soumission du plan à la technique pour répondre à une forte attente sociale de diversité, encore accrue par la complexification des configurations familiales contemporaines.

#### *L'articulation de l'espace interne du logement à l'espace externe, notamment public*

Le logement et sa conception n'échappent pas aux grands mouvements économiques et aux courants de pensée qui s'y associent. La concentration urbaine de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et les nuisances industrielles ont donné naissance à l'hygiénisme. Ses implications sont multiples, techniques, architecturales et urbanistiques.

La conception du logement en bâtiments isolés en est une conséquence : elle doit en effet autant à l'effacement de la dimension communautaire de la vie sociale qu'aux arguments hygiénistes visant à desserrer les tissus urbains, pour y favoriser la circulation de l'air et la pénétration du soleil. La maison individuelle et le grand ensemble sont des produits de cette conception hygiéniste du logement, dans leur version individuelle et collective. Privilégiant l'une et l'autre la conception interne de l'espace du logement, ces deux orientations ont négligé la réflexion sur le traitement des espaces non construits, indistinctement traités, en particulier dans les ensembles collectifs des années d'après-guerre, comme de l'« espace vert ».

Cette défaillance de conception est apparue dans les années 75, à la faveur de recherches sur l'évolution des « formes urbaines », et c'est en particulier lors de la 7<sup>e</sup> session du concours PAN (Programme Architecture Nouvelle) que l'architecte C. de Portzamparc a posé la question de l'« urbanité » du logement avec sa proposition pour une « architecture urbaine ». Lauréat de cette session, il en transpose les principes dans son projet des Hautes Formes à Paris (1978).

Cette attention portée au rapport du logement avec le reste de l'espace urbain est aujourd'hui un acquis de la conception du logement, qui a permis d'intégrer à la production architecturale des « conventions » mises en évidence conjointement par des architectes et des sociologues, tels que Bernard Huet et Henri Raymond. L'orientation des logements en fonction de la course du soleil, dont se souciait le Mouvement moderne, est désormais complétée par des orientations plus subtiles telles qu'elles pouvaient exister au XIX<sup>e</sup> siècle, relatives au caractère public ou privé de la position des pièces.

La dimension paysagère est également une attente contemporaine qui entre dans les principes guidant la conception interne et externe des logements contemporains urbains. Elle représente aussi, potentiellement, une alternative à l'étalement provoqué par le logement pavillonnaire, consommateur dispendieux de sol urbain et de réseaux. En multipliant les besoins de déplacements, cet étalement compromet en effet la qualité de l'air des agglomérations.

#### *La conception technique de l'enveloppe et des équipements du logement*

La société industrielle a contribué d'une manière suffisamment nette à moderniser le logement en général et celui des catégories sociales les plus modestes en particulier. On peut y voir les effets conjugués de l'hygiénisme, qui arme la société contre les conséquences de l'agglomération, et de la consolidation de la famille bourgeoise que le capitalisme valorise comme modèle social.

Le patronat sera actif pour promouvoir des « cités ouvrières » salubres, présentées dans le cadre des expositions universelles (1869, 1889...), et bénéficiant, grâce à la contribution des ingénieurs, de dispositifs d'hygiène nouveaux. Les fondations philanthropiques y contribueront également par le lancement de concours qui permettront à de jeunes architectes comme A. Rey de traduire et de développer en règles éditaires certains principes de ce confort hygiéniste, déjà contenus dans la loi sur la santé de 1902.

Mais leur perfectionnement deviendra décisif avec, comme le dira S. Giedion, « la mécanisation au pouvoir ». Le concept de la « machine à habiter » (1924) de Le Corbusier traduit cette révolution architecturale exposée dans les maisons de la cité du Weissenhof à Stuttgart (1927), puis dans l'expérience des « Siedlungen » de Francfort (1929...) où les recherches sur le « logement minimum » font advenir la cuisine intégrée moderne et les méthodes de préfabrication en usine.

Cette mécanisation domestique prépare le logement à devenir le réceptacle de la robotique ménagère, qui connaîtra son plein épanouissement au lendemain de la seconde guerre mondiale. La « kichnette » de la Cité radieuse, ce « poste de pilotage », comparé par Le Corbusier à la cabine du Constellation (l'avion de l'époque), sera elle-même dépassée, faute d'avoir oublié le réfrigérateur, conçu par le Maître en glacière collective. Mais au moins l'immeuble possède-t-il le traitement de cet « air exact » généralisé aujourd'hui par la VMC (ventilation mécanique contrôlée).

La production massive de logements au lendemain de la guerre bénéficie et quelquefois pâtit de ce déploiement technologique qui normalise, sous la houlette du CSTB créé en 1951, les dispositifs techniques concernant tant la fabrication de la structure et de l'enveloppe du logement que la distribution des fluides et leur évacuation (eau, air, matières usées...). J. Dreyfus (1990) a montré l'abus de normes qui a été celui des années 60, souvent pour la cause d'un impérialisme technique qui n'a pas toujours favorisé la qualité du logement.

Les années 70-80 ont rétabli un recours plus approprié à des labels permettant de renforcer des qualités (isolation thermique, insonorisation...) négligées auparavant par la visée essentiellement quantitative et productiviste des années de production massive du logement. Par ailleurs on observe aujourd'hui l'expérimentation des possibilités de la « domotique », qui trouvent leurs applications privilégiées dans la surveillance et le contrôle de l'ambiance des maisons individuelles isolées, mais peuvent aussi conduire à des applications sociales intéressantes dans le logement social, en faveur, par exemple, des personnes âgées : ces dernières peuvent ainsi entrer directement en contact avec médecins, pharmaciens et commerçants.

### *Complexité grandissante du processus de conception architecturale du logement*

Cette évolution concernant les équipements techniques du logement ou l'amélioration des performances des matériaux de structures et d'enveloppe implique la coopération des architectes avec des ingénieurs spécialisés organisés en bureaux d'études et de conseil ou encore avec les services des fabricants de matériaux ou de composants architecturaux. Le processus de conception implique dès lors que l'architecte intègre, très en amont de son propre travail sur l'enveloppe architecturale du logement, la prise en compte des conditions de mise en œuvre des équipements proposés par ces bureaux d'études, et négocie, avec ces autres acteurs associés au processus de conception, ses propres dispositifs spatiaux avec ceux de ses partenaires de la maîtrise d'œuvre technique.

Cette redistribution des attributions techniques, finalement engagées dès le XIX<sup>e</sup> siècle, et qui explique la concurrence aiguë, voire conflictuelle entre les architectes et les ingénieurs (aujourd'hui largement aplanie), trouve son équivalent avec l'apparition, dans le champ des sciences sociales, de la programmation, puis de la maîtrise d'œuvre sociale (MOS). La programmation architecturale ou urbaine a comme objet la définition de programmes architecturaux complexes et permet aux maîtres d'ouvrage de préciser, sans préjuger du choix d'un parti architectural ou urbain, les éléments constitutifs de la demande et les exigences de leurs relations, les conditions d'exécution du programme.

Le logement neuf n'est concerné par cette méthode que pour des programmes particuliers, mais d'une certaine manière, la MOS ou la MOUS (Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) en constituent des formes dérivées. Leur particularité est de concerner des ensembles de logements existants et faisant l'objet d'une réhabilitation. Le concepteur est, dans ce type de situation, confronté à un problème de « re-conception » du logement.

Ce travail présente deux particularités : l'habitant occupe déjà son logement, d'une part ; ce logement est d'autre part soumis à un certain nombre de modifications, qui, en général, doivent permettre sa mise aux normes les plus récentes et l'amélioration de son confort d'usage. Le rôle de maîtrise d'œuvre sociale, qui s'appuie sur des équipes d'experts en sciences sociales, consiste à favoriser la négociation des travaux de réhabilitation, tant en ce qui concerne leur définition qu'en ce qui concerne les modalités de leur exécution, et à préparer sur cette base la décision du bailleur et le travail de conception de l'architecte.

### *Références bibliographiques :*

- Léger M. (1990), *Derniers domiciles connus*. Paris : Créaphis  
Pinson D. (1993), *Architecture et usage*. Paris : L'Harmattan  
Raymond, H. (1984), *L'architecture, les aventures spatiales de la raison*. Paris : CCI/Centre G. Pompidou  
Tapie G. (2000), *Les architectes, mutations d'une profession*. Paris : L'Harmattan  
Tric O. (1999), *Conception et projet en architecture*. Paris : L'Harmattan